



Appel à manifestation d'intérêt pour être mentor

Contexte

Le nouveau **programme PACT (Parcours d'accès aux soins et au traitement)** est une initiative sur 5 ans destinée à améliorer la sensibilisation et le diagnostic et à accroître l'accès à des soins durables pour les personnes atteintes de troubles héréditaires de la coagulation. Cette initiative consistera à mettre en œuvre des actions de formation et d'éducation, des partenariats, des initiatives nationales et un plaidoyer fondé sur des éléments probants.

L'une des trois principales composantes du programme PACT est la mise en œuvre de plans d'accès nationaux adaptés sur 4 à 5 ans pour 20 pays cibles en fonction de leurs besoins. Ces plans comprendront une formation personnalisée, ainsi que des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur le terrain, afin d'accroître le soutien des gouvernements nationaux. Ces plans d'accès nationaux seront mis en œuvre par la FMH et ses organisations membres nationales (NMO) en collaboration avec les principales parties prenantes - telles que les professionnels de la santé et les gouvernements nationaux - afin de maximiser l'impact.

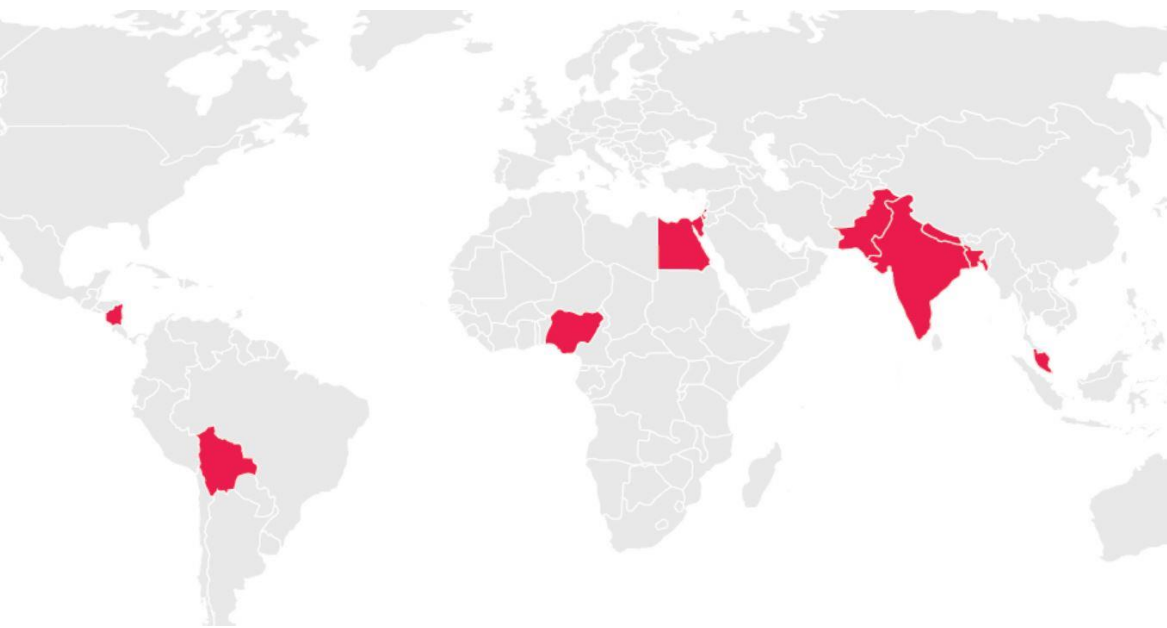
Avec cet appel à manifestation d'intérêt, la FMH recherche des **experts en la matière bénévoles** pour servir de mentors au programme PACT de la FMH pour les ONM dans les pays cibles, et soutenir la mise en œuvre de leurs plans d'accès nationaux.

Objectif

L'objectif principal du mentorat est de fournir des conseils et une expertise aux ONM de la FMH dans un ou plusieurs des domaines thématiques ou de capacité organisationnelle énumérés ci-dessous afin de maximiser l'impact de leurs plans d'accès nationaux dans le cadre du programme PACT.

Durée

La durée du mentorat variera de 6 mois à 4 ans et sera définie au cas par cas, en fonction des besoins locaux et de la disponibilité du mentor.



Domaines d'expertise

La FMH est à la recherche de mentors possédant une expérience et une expertise approfondies dans un ou plusieurs des domaines suivants :

Programmes nationaux sur les troubles de la coagulation et offre de soins

- Développement d'un programme national sur les troubles de la coagulation (ou l'hémophilie)
- Création de comités ou de conseils nationaux sur l'hémophilie ou les troubles de la coagulation
- Élaboration de lignes directrices nationales de prise en charge
- Création de centres de traitement de l'hémophilie

Plaidoyer et soutien gouvernemental

- Planification et mise en œuvre de campagnes de sensibilisation
- Collecte et utilisation de données pour la défense des droits des patients
- Compréhension de l'économie de la santé et des évaluations des technologies de la santé
- Amélioration de l'accès à des traitements surs et modèles d'approvisionnement
- Gestion des relations avec les parties prenantes

Capacités organisationnelles et leadership des ONM

- Soutenir la gouvernance et le développement du leadership
- Améliorer le développement organisationnel des ONM, y compris la représentation ou les chapitres régionaux
- Développer des plans stratégiques
- Rédiger une proposition de projet et gérer le projet
- Développer des plans de communication
- Engager et fidéliser les bénévoles
- Mettre en œuvre des campagnes de collecte de fonds et de mobilisation des ressources

Programmes et services de sensibilisation et d'éducation pour les ONM

- Conception et mise en œuvre des programmes de sensibilisation pour identifier de nouvelles personnes atteintes de troubles de la coagulation
- Utilisation d'outils numériques dans les programmes de sensibilisation et/ou d'éducation
- Conception et mise en œuvre de projets thématiques liés à l'un des éléments suivants :
 - Sensibilisation et éducation sur la maladie de Willebrand
 - Leadership et engagement des jeunes
 - Sensibilisation et éducation au sujet des femmes et des filles atteintes de troubles héréditaires de la coagulation
- Conception et mise en œuvre d'autres programmes d'éducation des patients ou des soins de santé et de renforcement des capacités
- Élaboration de registres de patients et d'autres programmes de collecte de données

Fonctionnement du mentorat

Toutes les personnes qui demandent à participer au programme en tant que mentor recevront un accusé de réception et seront ajoutées à une base de données de mentors potentiels. Un processus de mise en relation suivra, prenant en considération l'expertise du mentor et les besoins des ONM qui mettent actuellement en œuvre des projets nationaux dans le cadre du programme PACT. Une fois qu'une correspondance appropriée est établie, le mentor sera contacté pour confirmer sa sélection.

Ensuite, une réunion de présentation entre le mentor et l'ONM sera organisée par le personnel de la FMH pour discuter des objectifs et de la portée du mentorat, et établir la volonté des deux parties de travailler ensemble. Une fois le mentorat commencé, la FMH demandera au mentor et à l'ONM de fournir des rapports d'avancement périodiques.

Voici quelques exemples du type de soutien qu'un mentor pourrait apporter à l'ONM :

- Orienter et conseiller sur des domaines spécifiques tels que définis dans la portée du mentorat convenue
- Examiner et fournir des commentaires sur divers documents, politiques et lignes directrices (nationaux ou internes à l'ONM)
- Faire une présentation lors d'une réunion ou d'un événement en tant qu'expert en la matière

S'agissant du temps disponible à consacrer à cet accompagnement, les mentors devraient compter, en moyenne, jusqu'à 2 à 3 heures par mois - réparties entre la communication par courriel ou les réunions virtuelles - sauf accord mutuel contraire. En outre, une visite sur place peut être organisée une fois pendant la durée du mentorat (une fois les voyages internationaux autorisés et sûrs après la levée des restrictions liées à la pandémie de COVID-19), et si les deux parties le jugent nécessaire dans le cadre du mentorat. Si une telle visite est organisée, la FMH couvrira les dépenses liées au voyage et à l'hébergement du mentor dans le pays de l'ONM.

Les premiers mentorats devraient commencer en septembre 2021. Par la suite, les besoins en mentorat des ONM seront évalués régulièrement et les mentors potentiels seront contactés au fur et à mesure que des correspondances appropriées seront établies.

Comment devenir mentor dans le programme PACT de la FMH

Les personnes intéressées ayant une expérience et une expertise avérées dans l'un des domaines énumérés ci-dessus sont invitées à envoyer leur CV et le **[formulaire d'expression d'intérêt du mentor](#)** dûment rempli à l'adresse suivante : gdd@wfh.org.